

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOIDANS-LE-FERROUX**

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9
Date de Convocation : 27/06//2025
Date d'affichage : 08/07/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juillet à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BORDET, Maire.

Présents : BAU Fabrice, BRUN Patrice, JACQUIN Gérard, LEMAIRE Guy-François, SACQUIN Marie-Line, TACI Rose, LACOUR Jean-Luc, JOLLIOT Caroline,

Absents excusés : GAUDINET Michael, PARIS Catherine, MOUCHOT Vincent

Absents : RICHEBOIS Géraldine, CARLE Fabrice

Mme Caroline JOLLIOT a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 Avril 2025

1. Convention pour mise à disposition de terrains en forêt de Noidans le Ferroux avec la société SUEZ

Après avoir entendu les motifs concernant la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales exposés par le Maire, et pour donner suite à la demande de la Société Suez, reçue le 17 juin 2025 de procéder au commencement des travaux inclus dans ladite convention.

Le Conseil Municipal régulièrement réunit décide à l'unanimité :

- **Considérant** que la Promesse de Convention d'Accueil des Mesures Compensatoires couvre cette éventualité sur le plan juridique et financier,
- **Considérant** que les travaux sont compatibles avec l'application du Régime Forestier auquel sont soumises les parcelles forestières concernées,
d'autoriser la Société Suez, par son prestataire désigné, à procéder au démarrage des travaux précisés dans l'article 2 de la Convention d'Accueil des Mesures Compensatoires signée le **2 juillet 2025**

La présente délibération sera transmise à l'ONF pour information.

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2. Régularisation de l'échange de terrain relatif à la micro-crèche

Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet initial de construction sur les parcelles A 657/658 ne pouvant aboutir, la Commune a proposé de nouvelles parcelles communales pour l'implantation de la micro-crèche. La construction de la crèche a donc eu lieu sur la parcelle A 1422, il a été nécessaire de déplacer l'armoire électrique.

Les parcelles A657/658 sont donc propriétés de la commune et la parcelle A1422 propriété de la Communauté de communes des Combes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de récupérer les parcelles A 657/658 rue de Traves.
- Autorise le maire à faire les démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3. Régularisation parcelle ZB 157 « champ Bouttement »

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 22 juin 2022 un acte notarié a été signé pour la parcelle ZB157 au profit de la Communauté de Communes des Combes.

Comme stipulé dans l'acte :

«PRECISE que dans le cas où la Communauté de Communes des Combes ne réalise pas les travaux et études liés à l'aménagement de la zone dans un délai de 3 ans, le bien redevient propriété de la Commune. »

De ce fait il convient de refaire un acte notarié au profit de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de récupérer la parcelle ZB157
- Autorise le maire à faire les démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4. Installation de caméras sur la commune

Le maire rappelle que depuis quelques temps, la commune de Noidans-le-Ferroux doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier.

Il informe que les travaux nécessaires à la mise en place du système de vidéo-protection seront réalisés par la Société EGS à VESOUL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-surveillance sur le secteur mairie, salle des fêtes et aire de jeux, auprès de Monsieur le préfet de Haute-Saône.
- **Autorise le Maire** à signer tous actes utiles et tous documents nécessaires à cette affaire.

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

5. Décision modificative budget communal et budget eau assainissement

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives du budget communal et du budget eau et assainissement composée de virement de crédits :

Budget Communal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138 : Autres constructions	15 900.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	15 900.00 €	
D 2138 : Autres constructions		15 900.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 900.00 €

Budget Eau et assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 7817 : Reprises dépréc actifs circulant	1 200.00 €	
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section	1 200.00 €	
R 7817 : Reprises dépréc actifs circulant		1 200.00 €
TOTAL R 78 : Reprise sur amort et provisions		1 200.00 €

Il s'agit de régulariser le chapitre pour les opérations d'ordre – amortissement des immobilisations et des subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les décisions modificatives,

AUTORISE le Maire à modifier le budget communal et le budget eau et assainissement 2025,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant cette décision

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Questions diverses

▪ Déclarations d'intention d'aliéner

- 12 rue de la France : 38a79ca Mr GREMAUX André à Mr PERNY Jean-Philippe
- 12 Rue des Vergers : 31a15ca Mr MARQUIS Jean-Pierre à Mme GAY-BASLER
- Lieu-dit le Village dit la France : 1a93ca Mr MASSON Raynald à Mr et Mme BRUCHON Laurent
- 21 chemin de Lisey : 9a88ca M. MONNIN Frédéric à Mme DURAND Sylviane

▪ Modification des statuts du SIED 70

Pour information, transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL au SIED 70.

▪ Demande de terrain pour construction d'une fromagerie

La commune n'a pas de terrain pour la construction d'une fromagerie -

▪ Projet Mr CARLE Denis –

M. Carle Denis a présenté un projet de construction de plusieurs pavillons – Ce dossier a été transmis à la Communauté de Communes des Combes afin de modifier le zonage de la parcelle concernée.

▪ Vide Grenier

Le vide grenier aura lieu le dimanche 21 septembre 2025 –Il n'y aura pas de fête foraine cette année - une pêche au canard et une structure gonflable avec surveillance devraient animer la journée.

C'est l'Association « la boule noidanaise » qui est en charge de la buvette pour cet évènement.

Séance levée à 22h00

Le Maire, Jean-Louis BORDET